



ENTENTE SPORTIVE THAONNAISE



LA COMPAGNIE DE TIR A L'ARC DE
THAON LES VOSGES (CAP AVENIR VOSGES)
A L'HONNEUR DE VOUS INVITER AU

22^{ème} CHALLENGE DE LA VILLE

Le Samedi 19/01/2019 et Dimanche 20/01/2019

Au gymnase de l' EUROPE (avenue de l' europe) a confirmer
Chaussures propres obligatoires

	<i>Série A</i> <i>Samedi soir</i>	<i>Série B</i> <i>Dimanche matin</i>	<i>Série C</i> <i>Dimanche après-midi</i>
<i>Ouverture du greffe</i>	<i>18h30</i>	<i>8h00</i>	<i>13h00</i>
<i>Début de l'échauffement</i>	<i>19h00</i>	<i>8h30</i>	<i>13h30</i>
<i>Début des tirs</i>	<i>19h30</i>	<i>9h00</i>	<i>14h00</i>

Proclamation des résultats individuels Dimanche vers 17h30

Droits d'inscription : Jeunes (P-B-M) 7 € Autres : 10 €

Blasons utilisés : Suivant Règlement FFTA (trispot 40 pour C-J-S1-S2-S3 sauf demande particulière)

Challenge de la ville : 4 tireurs (1 femme obligatoire, 1 jeune (P-B-M) Max et 1 Compound Max)

Présentation d'un justificatif d'identité

Certificat médical (Si NON sur la licence)

Tenue blanche ou de club souhaitées et chaussures de sport obligatoires

Buvette et sandwichs sur place.

Les réservations (48 places par série) seront prises dans l'ordre d'arrivée (**série A de préférence pour les compagnies les plus proches**) accompagnées des mises à l'ordre de

EST TIR A L'ARC jusqu'au 15 janvier 2019 à :

MOUROT Pascal
380, Rue Charles Drouin
88150 IGNEY

☎ : 03.29.34.07.42

2_mourot.pascal@orange.fr

MERCI de votre participation et à bientôt

Coupon réponse à retourner pour le **15 janvier 2019** dernier délai accompagné du règlement à l'ordre EST TIR A L'ARC à :

MOUROT Pascal
380, Rue Charles Drouin
88150 IGNEY
Tel : 03.29.34.07.42
Courriel : 2_mourot.pascal@orange.fr

Compagnie de :
Téléphone du responsable :
Courriel :

NOM - PRENOM	N°LICENCE	CAT	ARC	SERIE	BLASON	MISE

TOTAL : _____

Composition de l'équipe pour le challenge de la ville

4 tireurs (1 femme obligatoire, 1 jeune (P-B-M) Max et 1 Compound Max)

NOM - PRENOM	CATEGORIE	ARC